

« Notre philosophie est de travailler avec le territoire et non contre sa volonté »

Dans un mail adressé à la municipalité ainsi qu'aux habitants de Vauxrenard, la réponse de la société anglaise RES ne s'est pas fait attendre : « Notre philosophie est de travailler avec le territoire d'accueil et non contre sa volonté [...]. Nous avons donc pris la décision d'arrêter le développement du projet », signe Noël Froissard, ingénieur responsable des nouveaux projets en France.

Pour comprendre cette histoire qui fait monter la tension dans la commune depuis près de neuf mois, il faut remonter en 2014. Le maire, Jean-Jacques Salençon, et son conseil, sont contactés par la société RES pour étudier la faisabilité d'implantation d'éoliennes sur la ligne de crête de Vauxrenard.

La ligne de crête de Vauxrenard avait déjà été sauvée en 2017 de l'aménagement d'un parc de loisirs, avec moto-cross. Photo Progrès/Marie-Pierre JANDEAU

Les démarches foncières déjà entamées

« Depuis le temps qu'on entendait parler de l'éolien, nous avons décidé de nous intéresser à la question, d'aller visiter des sites et de voir ce qui pouvait être éventuellement fait sur notre commune, confirme le maire. Les informations n'engagent à rien. La ville de Beaune vit bien avec un parc éolien installé dans treize de ses communes riveraines et tout se passe bien. »

Soutenue par la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) qui voyait dans ce projet vert un bonus pour l'avancée de sa démarche TEPOS (2), RES entame au printemps 2018 les démarches foncières qui seraient

RÉACTIONS

« L'implantation d'un tel parc implique une large déforestation »

Daniel Mathieu, opposant

« Nous avons besoin de multiplier les sources d'énergie verte si nous voulons aller de l'avant et nous dégager des énergies fossiles », soulignent les partisans. Sauf qu'une partie des Varnaudis ne l'a pas entendu de cette oreille.

Passant outre le critère esthétique, Daniel Mathieu, l'un des principaux détracteurs du projet constate que l'énergie éolienne n'est pas aussi verte que ce qu'on prétend : « L'implantation d'un parc éolien implique une large déforestation, l'apport et l'enfouissement de millions de tonnes de béton pour faire tenir les monstres que sont les éoliennes de 180 mètres de haut, avec des moteurs aussi lourds que quatre camions à 120 mètres du sol.

Ensuite, l'espérance de vie d'une éolienne étant d'une vingtaine d'années, on se rend compte que l'incertitude est complète quant à la rénovation du parc ou son démantèlement, dans la mesure où la société privée peut vendre son activité quand elle veut, et à n'importe qui... surtout quand on sait que le prix d'achat de l'électricité par EDF n'est garanti que sur quinze ans. Il est prévu 50 000 € par éolienne pour la dépollution du site, ce qui ne correspond pas



Daniel Mathieu et Sixte Denuel, conseiller municipal et président du collectif de la Pierre-Saint-Martin, tous deux opposés au projet.
Photo Progrès/Marie-Pierre JANDEAU

au prix réel, plus près du million d'euros. Est-ce que ce sont les propriétaires des terrains ou leurs héritiers, ou à défaut la commune qui seront obligés de dépolluer les sites ? »

Enfin, la production d'énergie rapporterait beaucoup à la société privée, 2 millions d'euros par an, et peu aux acteurs locaux (3). « Sans compter qu'on ne vient pas habiter le paradis de Vauxrenard, 330 habitants à la frontière des vignes et des bois, loin de tout, pour voir saccager le paysage, ajoute Véronique Batisse, trésorière de l'association. Il faudrait définitivement classer notre pépinière en espace naturel. »

De notre correspondante locale,

Marie-Pierre JANDEAU

(3) 8,3 % (238 000 €) pour l'échelon local, 20 % (576 000 €) pour l'État via la TVA et 72 % (2 066 000 €) pour le constructeur et l'exploitant.

« De toute évidence, les Varnaudis ne sont pas prêts pour l'éolien »

Le 4 mars dernier, le conseil municipal a voté à huit voix contre et quatre abstentions l'abandon des études de la société RES sur le territoire de la commune. Une dernière réunion d'information s'est tenue en avril avec les différents acteurs, sans renverser la tendance. Puis le collectif s'est structuré en association pour asseoir sa légitimité d'interlocuteur.

« De toute évidence, les Varnaudis ne sont pas prêts pour l'éolien », constate André Olivier, adjoint au maire. Pour l'heure, la CCSB réaffirme par la voix de Frédéric Pronchère, son principe de ne jamais aller contre une volonté municipale. Ce ne sera donc pas elle qui portera le dossier éolien sur le bureau du Préfet. La société RES mentionne toutefois dans sa lettre que : « Si Vauxrenard souhaite un jour rejoindre le grand mouvement qu'est la transition énergétique des territoires, un projet sera toujours possible. » Qui vivra verra.

REPÈRES

- Chaque éolienne mesure **180 mètres** en bout de pale. Chaque pale a une longueur de **60 mètres**.
- L'espace nécessaire pour l'implantation des éoliennes est de **huit hectares**, soit **5 000 mètres carrés** pour chaque éolienne, plus tous les accès, plus **17 kilomètres** d'acheminement de l'électricité jusqu'à Belleville.
- L'implantation d'éoliennes cristallise presque systématiquement la colère des riverains. On le constate avec les parcs éoliens prévus à Champ Bayon, entre Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères, ou encore à Fareins.